

Literature review WP 3

France

Gilles Allaire

*INRA - ESR/ETIC
Castanet Tolosan, France*

Review report

SELECTION OF SCIENTIFIC AND RECENT (SINCE 1980) PAPERS, PUBLICATIONS, MEMORIES AND STUDIES IN THE COUNTRY (INCLUDING INTERNATIONAL AND NATIONAL MEETINGS HELD IN ENGLISH)

2001

Pecqueur, B.

Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés .

Economie rurale, 261, Janvier-fevrier

2000

Perrier-Cornet, Ph. ; Sylvander, B.

Firmes, coordinations et territorialité. Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine,

Economie Rurale 258, Juillet-Aout

Letablier, M.T.

La logique du lieu dans la spécification des produits référés à l'origine

RERU, N° 3, numéro spécial : Activités agricoles et agro-alimentaires et développement local

Sylvander B. ; Marty, F.

Logiques sectorielles et territoriales dans les AOC fromagères : vers un compromis par le modèle industriel flexible ?

Reru, N° 3, numéro spécial : Activités agricoles et agro-alimentaires et développement local

Mosconi, O. ; Pierre E. ; Terraza, M.,

Produits de qualité et dynamiques locales : le cas de la viticulture corse.

Reru, N° 3, numéro spécial : Activités agricoles et agro-alimentaires et développement local

Touzard, J.M.,

Coordinations locales, innovation et régulations : l'exemple de la transition « vins de masse »- vins de qualité » en Languedoc-Roussillon.

Reru, N° 3, numéro spécial : Activités agricoles et agro-alimentaires et développement local,

Lacroix, A. ; Mollard A. ; Pecqueur, B.

Origine et produits de qualité territoriale : du signal à l'attribut ?

Reru, N° 4 (2000),

Bérard, L.; Beucherie, O.; Fauvet, M.; Marchenay, P.; Monticelli C.

Indication géographique protégée. Critères de zonage

Le point sur, N° 38, novembre 2000

L'objectif de cette étude était d'identifier et d'évaluer les composantes culturelles, économiques et naturelles des productions agricoles et alimentaires locales et traditionnelles, dites « produits de terroir », en relation avec l'identification d'une aire de protection. Il s'agissait donc de réfléchir à un cadrage méthodologique de définition d'une zone géographique, en intégrant différentes approches: historique, culturelle, sociale, technique, économique, commerciale, environnementale, tout en s'appuyant sur des produits et filières. Dans le règlement européen IGP, deux critères majeurs se dégagent de la définition de l'IGP: « qualité déterminée » et « réputation ». Ces critères présentent une très grande latitude dans leur interprétation mais ne permettent pas de traiter de façon exhaustive la question du zonage. Les chercheurs ont donc identifié six critères susceptibles d'intervenir dans la définition d'une zone IGP: l'origine des matières premières, les facteurs écologiques, les savoir-faire locaux, la réalité économique actuelle mais également historique, l'existence d'un zonage préalable. A chacun d'eux correspond un périmètre, aux limites plus ou moins nettes qu'il convient de cerner. Dans un second temps, c'est la combinaison pondérée de ces critères selon des choix politiques qui permet d'aboutir à une proposition finale cartographiée de zonage. La méthode proposée, basée sur une pondération de critères clairement identifiés, permet de raisonner au mieux la zone de protection; elle donne des éléments de réflexion à tous ceux qui sont amenés à réfléchir aux composantes d'un terroir ou d'un territoire.

Daniel, K. (INRA-ESR-NANTES)

Intégration économique et localisation des productions agricoles : le rôle des politiques de différenciation des produits liées au territoire

MSE, Maison des Sciences Economiques, Paris. - 2000/02, 23 p.

Cahiers de la MSE. Série blanche TEAM

Cet article montre dans quelle mesure, des politiques économiques de nature réglementaire sont susceptibles d'infléchir les phénomènes de concentration des productions agricoles dans les bassins de production les plus compétitifs. Des politiques de protection des signes de qualité liés au territoire entrent dans ce cadre (Appellations d'Origine Contrôlée, Indication Géographique Protégée...). Un modèle de localisation des productions agricoles entre deux bassins de production permet d'appréhender cette question sur un plan théorique. Les échanges de biens entre les deux espaces productifs permettent de représenter une situation d'équilibre en économie ouverte. Ce modèle compte deux secteurs d'activité, "Agriculture" et "Service". La population n'est pas mobile géographiquement, mais sa répartition entre les deux secteurs d'activité est endogène. Les outputs agricoles sont différenciés selon leur origine géographique de production. L'impact d'une politique d'intégration économique sur la localisation des productions est testé à partir d'un équilibre construit en situation d'asymétrie régionale de coûts de production. La question de l'intégration, à moyen terme, des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) à l'Union européenne est discutée autour de trois scénarios de politiques démarcation des produits alimentaires selon leur origine géographique de production. Les régions considérées ont la possibilité de mettre en œuvre des politiques de différenciation des produits agricoles. Par ailleurs, l'Union peut imposer certaines règles, assimilables à la mise en place de barrières non tarifaires lors de la signature de l'accord d'intégration. Si les politiques de différenciation des produits ne favorisent pas, globalement l'occupation de l'espace par l'activité de production agricole, ces politiques permettent une meilleure répartition de l'activité entre les territoires.

1999

Fabbi, L.

Les mutations du vignoble tricastin : au-delà de l'Appellation d'origine contrôlée

REM. Revue de l'Economie Méridionale, vol. 47, n° 188, 1999, pp 341-356

L'analyse locale souhaite montrer que dans le contexte économique viti-vinicole actuel, la qualité du produit fournie par la garantie de son origine (AOC) ne suffit plus (pas) à la différenciation qualitative viticole. Au sein de territoires viticoles coexistent aujourd'hui des systèmes de production anciens et nouveaux. L'exemple de l'AOC Coteaux du Tricastin permet de mieux s'interroger sur les niveaux de complémentarités ou de divergences de ces doubles dynamiques qualitatives développées au sein de l'appellation.

1998

Cope Zurbach, B.

La vente directe de produits du terroir : l'exemple de Terroir-Cévennes

REM. Revue de l'Economie Méridionale, vol. 46, n° 184, 1998, pp 401-422

La vente directe de produits de terroir représente-t-elle une solution au maintien des exploitations dans les régions de moyenne montagne, et par là même, peut-elle contribuer à la gestion de ces espaces ruraux ? Une application dans le cadre d'un groupement de vente collective en Cévennes illustre cette réflexion.

Lacroix, A. ; Mollard, A. ; Pecqueur, B.

Politiques de développement local et rente de qualité territoriale des produits alimentaires

Journées internationales de la recherche pour la gestion des territoires ruraux sensibles, Clermond-Ferrand, 1998/04/27; 1998/04/28 - CEMAGREF Editions, 1998, pp 165-181

D'importants espoirs sont actuellement placés dans la capacité de la spécification des productions issues de l'agriculture à générer des processus de développement durables ancrés localement. De nombreux auteurs ont insisté sur le rôle du lien au lieu, du cadre conventionnel de qualification des produits, et des signes de qualité, mettant en avant les conditions nécessaires à l'intégration du territoire dans la spécification de la qualité des biens. Mais, parmi les produits de qualité territoriale, certains génèrent une valorisation supérieure aux autres. Cette communication propose d'analyser l'origine du différentiel de prix observé entre deux huiles de qualité spécifique territoriale : celui-ci a pour origine une internalisation de caractéristiques liées au territoire, et non rémunérées par les producteurs, qui forme une rente de qualité territoriale. Son extension peut constituer une stratégie de développement local, impulsé par les organisations territoriales.

Traversac, J.B. ; Wavresky, P. ; Moran, W. ; Perrier-Cornet, P.

Devenir des appellations régionales de Bourgogne : une analyse par les systèmes de production

Source : 3. Atelier d'économie viti-vinicole, Montpellier, 1998/11/26; 1998/11/27 - INRA, ESR. Département d'Economie et Sociologie rurales, Dijon. - 1998/11, 22 p.

L'objet de cet article est de proposer une première analyse de la Bourgogne viticole, vue au travers des débats entre professionnels, et de l'hétérogénéité des systèmes d'exploitation dans cette région. Trois thèmes principaux divisent les professionnels de la filière, ils ont trait aux limites à donner au progrès technique, aux choix d'une politique malthusienne ou libérale et à l'efficacité des relations entre catégories d'acteurs. En conclusion de la première partie, on présente un schéma

évolutif de reproduction du système AOC Bourgogne. En seconde partie, les premiers résultats d'une analyse multivariée des exploitations montrent une très grande hétérogénéité des structures de production, et suggèrent un très faible déterminisme du type de vin produit sur les caractéristiques structurelles et les activités. Cela révèle une grande possibilité de choix stratégiques pour les producteurs.

1997

Dedeire, M.

Le concept d'agriculture de terroir

Thèse de doctorat : Sciences économiques - Université de Montpellier, UFR de Sciences Economiques, Montpellier. 1997/11, 474 p.

Le propos de cette thèse est la place de l'espace et des territoires dans l'économie des espaces ruraux et de l'agriculture qui tendait à s'en affranchir à travers le modèle de production dit productiviste. Il est proposé le concept d'agriculture de terroir qui vise à élargir les situations normalisées dans le cadre des règlements d'AOC à des constructions territoriales plus souples quant à la définition des produits. L'agriculture de terroir est étudiée à partir d'une enquête portant sur une centaine d'agriculteurs. Dans une première partie, l'auteur établit, au moins pour le Languedoc Roussillon, une participation de l'agriculture et notamment d'une nouvelle agriculture construite par des migrants à la renaissance des campagnes. L'auteur cherche à identifier des dynamiques territoriales dans lesquelles intervient un renouveau de l'agriculture. L'exemple du Languedoc-Roussillon montre bien, qu'au delà de la péri-urbanisation, un renouveau agricole a pu survenir dans des espaces qui accumulaient des handicaps dans le cadre de l'ancien modèle de production agricole et allaient vers un effondrement de leur agriculture. Mais quelle est la portée de ce phénomène dans différents contextes régionaux et quels liens entre cette recomposition agricole et celle qui s'opère également dans ce que l'auteur appelle les « espaces de l'agriculture professionnelle » ? La deuxième partie présentent les résultats de l'enquête. Celle-ci est particulière par le poids des migrants dans l'échantillon (surestimé par rapport à la réalité régionale, réalité toutefois significative mais sans doute assez spécifique à cette région). On aboutit à une sorte de paradoxe : les migrants construisent une agriculture nouvelle et c'est cette agriculture de migrants qui a les caractéristiques d'une « agriculture de terroir » définie comme une valeur patrimoniale collective « renvoyant à des régulations passées ».

1995

Delfosse, C. ; Letablier, M.T.

Genèse d'une convention de qualité : les appellations d'origine

in G. Allaire et R. Boyer, La grande transformation de l'agriculture, Paris, INRA et ECONOMICA, 1995..

Boulet, D. ; Touzard, J.M.

Filière, territoire et construction sociale de la qualité : l'exemple du marché du vin à la production

Séminaire : Qualification des produits et des territoires, Toulouse, 1995/10/02; 1995/10/03 - INRA, ESR. Station d'Economie et Sociologie rurales, Toulouse. - 1995, 28 p.

La composante jusque là indifférenciée de la production viticole (vins de table) est engagée dans un processus de différenciation et de requalification, dans lequel la dimension territoriale joue de différentes manières. Le travail est fondé sur une analyse fine des transactions observées à la production durant sept campagnes (400 000 transactions). L'interprétation de ces données a été effectuée en référence au cadre théorique de l'économie des conventions et de l'école de la régulation.

Discussion report

REFLEXIONS SYNTHETIQUES

Les animateurs du WP4 soulignent que le concept de développement rural doit être clarifié, ainsi que les contours de l'espace rural. Toutefois peu de travaux (et même pas de travaux en français) visent un lien quantifié entre existence d'OLP et le développement des espaces ruraux en général, ceux-ci sont plutôt appréhendés dans les travaux empiriques à travers des monographies territoriales. Peu de travaux également abordent frontalement le thème du lien entre OLP et développement rural, aussi tant la notion de développement que celle d'espace ruraux sont prises dans un sens qui n'est généralement pas spécifié. Implicitement la plupart des auteurs qui ont abordé la question considèrent l'espace rural soit comme un équivalent de l'agriculture soit comme le support de systèmes économiques localisés (de petite taille). Les premiers considèrent le développement local de l'agriculture, c'est-à-dire la dynamique de systèmes agricoles territorialisés (Beaufort par exemple) ; lorsque ces travaux s'intéressent à l'organisation verticale de ces systèmes (la « viticulture de Bourgogne » par exemple), ceux-ci certes territorialisés ne sont que partiellement ruraux. Les seconds ont plutôt en vue les interactions territoriales entre activités et donc des systèmes économiques localisés. La question est alors celle de la contribution d'une agriculture (OLP) à la dynamique de développement territorial et réciproquement. Ces systèmes localisés ne correspondent généralement pas à des territoires ne comprenant que des communes « rurales » au sens des statistiques françaises (< 2000 habitants agglomérés) mais aussi de petits centres urbains (« bourgs ruraux »). C'est ce type de territoire qui est généralement en cause lorsque l'on parle de développement local rural.

Le terme de développement renvoie lui à la vigueur de ces territoires qui peut se repérer à travers des critères économiques, comme la population, l'emploi, le volume de production, les revenus d'activité, la rentabilité... (i.e. en terme de croissance des variables économiques agrégées). Plusieurs théories associent également au développement des configurations structurelles qui portent sur les ressources et les marchés ou les formes de gouvernance. Toutes sont pertinentes pour certains aspects et dans certaines conditions, mais on ne saurait en tirer des critères repérant des facteurs ayant un effet systématique sur le développement apprécié en terme de croissance. Ainsi par exemple la spécialisation et l'intégration dans une filière localisée des activités a pu ou peut être un facteur de développement local, ainsi aux filières viticoles de qualité correspondent souvent des systèmes économiques locaux spécialisés. Dans d'autres contextes, la diversification des activités sera plus favorablement au développement de territoires ruraux, on pense particulièrement dans ce cas à l'association produits de terroir et tourisme qui dans un territoire peut fournir de l'activité tant aux agriculteurs qu'aux artisans, commerçants et fournisseurs de services divers. De même, si la valorisation de ressources locales spécifiques est un facteur de développement (souvent dit « endogène », mais valorisation veut toutefois dire sortir du local, ce qui implique une capacité à nouer des alliances extra-locales), la mobilisation (ou la captation) de ressources externes en est évidemment un autre. Etc...

Toutefois le développement est la résultante de stratégies d'acteurs, privés, collectifs et publics, et d'une dynamique structurelle. Aussi, si l'on cherche à mettre en évidence les mécanismes à l'œuvre, la question du lien entre la labellisation de l'origine des produits et le développement de l'économie agricole et de l'économie globale des zones de production n'est pas très simple, puisqu'il s'agit alors d'examiner en quoi les stratégies d'acteurs impliqués dans de telles formes de production font système et en quoi les particularités d'un tel système ont un impact particulier sur les dynamiques de développement au niveau local. L'institutionnalisation de la ressource « origine » (i.e. l'élaboration collective et la reconnaissance publique d'une plate-forme spécifiant l'utilisation de cette ressource – la mention du nom du lieu-) ne produit pas par elle-même les conditions de la valorisation de cette ressource, c'est-à-dire n'est pas directement un facteur de développement. Ce qui conduit éventuellement au développement ce sont des stratégies de valorisation de cette ressource (une rente territoriale n'est pas donnée d'avance). L'existence de la ressource ne conduit évidemment pas dans un système de marché à un seul type de stratégie. Dans un système OLP comme dans tout système productif local les acteurs sont à la fois amenés à se distinguer, à se différencier pour assurer leur place sur le marché et à coopérer pour tirer partie d'actifs complémentaires. On peut même dire que à l'opposé des bassins de production de produits génériques où existent une tendance à la convergence des trajectoires de développement des exploitations agricoles et une certaine monopolisation des opérateurs industriels et commerciaux (cf les bassins laitiers), les systèmes de production orientés vers des produits qui se distinguent par des qualités spécifiques et d'abord par leur nom sont d'abord animés par une dynamique de différenciation ; ainsi par exemple la Bourgogne viticole présente une offre très éclatée ; 99 AOC, 600 dénominations (se référant à l'origine particulière au sein des AOC) (Perrier-Cornet, 2001) et un plus grand nombre encore de noms de producteurs reconnus au sein de ces ensembles très spécifiés. Cette différenciation ancienne et progressive des terroirs reflète à la fois des phénomènes de marché, mais aussi à son niveau le plus fin une évaluation de la qualité à travers des concours et la codification locale des pratiques et des terroirs. L'AOC n'apparaît pas alors comme un produit commun mais comme un ensemble de règles concernant la mention commune d'une origine et permettant une différenciation fine de chaque produit dans une logique de différenciation par le nom qui descend jusqu'au producteur individuel (logique peu imaginable dans les bassins de production générique et intégrée).

Développement signifie que les stratégies privées sont suffisamment compatibles pour qu'un bénéfice global soit tiré de la ressource commune. Cela est évidemment une incitation à la mise en place de structures professionnelles collectives de régulation à un niveau territorial fin (là encore c'est l'opposé pour la production générique intégrée). Mais évidemment les stratégies collectives peuvent elles-mêmes diverger. La différenciation des stratégies des acteurs individuels, producteurs et transformateurs, nourrit également plusieurs stratégies des acteurs collectifs. Les stratégies dominantes ou gagnantes ne sont pas nécessairement celles qui visent à plus grande intégration territoriale, quoiqu'il y ait de nombreux arguments pour le penser. Et si l'institutionnalisation de la mention d'origine implique nécessairement un certain degré d'intégration, les formes de celles-ci comme en témoignent les études de cas sont assez variables. Si en France, dans le domaine des AOC fromagères, certains systèmes ont été dominés par un important opérateur industriel (ex : Cantal), la tendance paraît incontestablement à la différenciation de ces systèmes. Personnellement je risquerais même l'hypothèse que la rente (globale) liée à la ressource origine (en regard des produits génériques) s'accroît avec la différenciation de ces systèmes (sur la base des noms) (mais je ne connais pas travaux sur la question). En regard des systèmes industriels génériques les systèmes de qualité spécifique sont donc des systèmes essentiellement marchand (qui visent à valoriser un mécanisme de différenciation des marchés). Le bénéfice que les acteurs peuvent donc tirer de nouvelles créations de système du type AOC dépend essentiellement de leur capacité à appréhender cette dimension marchande et à conduire la différenciation des positionnements à l'intérieur du système lui-même.

Les promoteurs de cette forme de régulation des marchés et d'une orientation des politiques agricoles vers le développement des produits ayant un label d'origine mettent en général en avant deux bénéfices de cette politique, tant d'un point de vue local que global. Premièrement, l'ancrage de la production au territoire par la reconnaissance (par les consommateurs) et la protection (par les pouvoirs publics) de l'indication d'origine des produits est sensée garantir une meilleure répartition de la production agricole sur le territoire d'un pays ou européen. Cette perspective était depuis longtemps présente dans la justification des AOC en France et d'ailleurs, à l'exception du vin, les AOC concernaient bien des régions (comme les régions de montagne) qui n'auraient pas été compétitives sur des produits génériques. Aujourd'hui la politique agricole française (dans le cadre de la politique agricole européenne) insiste fortement sur la question de l'ancrage de la production agricole dans les territoires (loi de 1999 avec la création des CTE, orientation des contrats de Plan Etat Région qui incluent le soutien aux politiques de développement local qui pour le domaine agricole portent essentiellement sur l'environnement et la promotion de filières de qualité). Mais au-delà des évidences que fournissent des modèles théoriques (les nouveaux modèles en économie géographique concernent notamment cette question des politiques publiques et de la répartition de la production), il n'y a pas de véritable test de cette hypothèse, test qui d'ailleurs ne serait pas facile à réaliser vu qu'il est difficile d'avoir des situations de référence. Au demeurant, nous ne connaissons de travaux comparatifs (cross nationaux ou cross sectoriels) de l'impact de l'existence ou non de la protection de l'origine ; de plus, il est clair que dans une telle perspective il serait difficile de séparer cet effet des autres effets affectant la répartition de la production. Deuxièmement, la normalisation associée à la garantie d'origine est censée valoriser les ressources locales et donc valoriser les complémentarités du territoire, ainsi que la production d'aménités.

Les travaux réalisés qui sont d'ordre monographiques ne permettent pas de vérifier à un niveau global ces hypothèses. Au contraire, ces travaux tendent plutôt à montrer une diversité des situations selon la nature des produits et les territoires concernés. Il y a une hétérogénéité des AOC du point de vue de leur ancrage au territoire et de leur contribution au territoire comme l'ont montré ou suggéré plusieurs travaux. Ces travaux montrent aussi qu'au sein d'un même système AOC existent plusieurs stratégies qui coexistent et sont alors à l'origine de la hiérarchisation du système ou qui sont plus ou moins en tension.

Ces remarques conduisent à une interrogation de fond. L'existence d'une protection en elle-même n'a pas nécessairement un effet sur le développement local. Non seulement bien sûr faut-il encore qu'il y ait une demande et des circuits de diffusion des produits en question et d'une façon ou d'une autre l'existence d'une rente commerciale pour qu'il y ait un retour de valeur sur le territoire. Mais surtout il faut considérer que l'existence d'un label n'implique pas une stratégie de marché unique. A l'intérieur d'un marché de type OLP comme dans le cas de tout marché se développe nécessairement une différenciation des producteurs. La question est alors comment les stratégies de différenciation des acteurs individuels contribue à ou au contraire font obstacle à un effet positif global sur le développement local.

TRAVAUX EXAMINES

Les travaux qui ont été examinés portent sur :

- Les méthodologies de zonage (pour les IGP) qui, intégrant des phénomènes de réputation et de savoir-faire collectifs, ont de fait un rapport avec des aires de développement (Bérard et al.),
- des modèles théoriques d'économie géographique qui montrent (et ce n'est pas étonnant sur le principe) que la protection d'origine permettent une répartition des productions sur le territoire (mais il n'y a pas de travaux empiriques sur cette question), le modèle proposé par K. Daniel suggère ainsi que les politiques de protection des signes de qualité liés au territoire sont susceptibles de limiter une éventuelle délocalisation des production vers les PECO lors de l'intégration (ce qui certes un argument à balancer avec d'autre en faveur de ces politiques, mais le modèle ne peut évidemment tenir compte des réalités concrètes du problème de l'élargissement à l'Est qui est plus global).

- des monographies territoriales locales qui montrent notamment l'hétérogénéité des pratiques et des stratégies de marché au sein de zones d'appellation (le développement de ces zones passant plus alors par la nature de ces stratégies que par le simple fait de l'existence d'un label d'origine),
- des monographies de systèmes régionaux AOC (voir les travaux de P. Perrier-Cornet et collab. Sur le système Comté ou le système AOC Bourgogne), ces travaux montrent que les compromis institutionnels et les arrangements entre acteurs qui soutiennent ces systèmes sont plus ou moins stables et que les débats sont actuellement important concernant les meilleurs stratégies collectives de développement et donc l'impact du système sur le développement local. Dans le cas de la Bourgogne, trois questions principales divisent les professionnels de la filière, elles ont trait aux limites à donner au progrès technique (par exemple un débat important a lieu sur l'introduction ou non d'OGM), aux choix d'une politique malthusienne ou libérale et à l'efficacité des relations entre catégories d'acteurs.
- des monographies et réflexions sur des produits dits de terroir (hors OLP) dont la valorisation notamment par la vente directe peut être un avantage pour les exploitations agricoles productrices,
- des travaux qui théorisent l'idée d'une «rente territoriale », plus ou moins élevée, associée avec les OLP ou les produits de terroirs, cette rente est liée à la réputation du territoire et donc éventuellement à un ensemble de produits et non un qu'à un seul, notamment la réputation touristique d'un territoire (et la qualité de l'accueil, des sites et des services offerts peut renforcer la réputation d'un territoire et de ses produits et réciproquement la réputation d'un ou de plusieurs produits peut créer un attrait touristique) (travaux de A. Mollard et B. Pecqueur)